

Dernières informations importantes de la semaine du 29 février au 6 mars 2015

### **L'aspect technologique :**

Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous, ou on nous doit plus que la lumière. C'est particulièrement vrai pour les compteurs Linky, la preuve :

Les compteurs Linky fonctionnent par groupe, ou grappe de 8 unités, un compteur communique avec 7 autres compteurs et les interroges, et ceci toute les 10 minutes. Il suffit qu'un compteur du groupe tombe en panne pour que les 7 autres compteurs des habitations voisines ne fonctionnent plus, la transmission est rompue. Avec Linky c'est un plus technologique !

Dernier rebondissement, le CPL du Linky ne sera pas utilisé dans les campagnes (zones urbaines peu denses). Il sera remplacé par des radio-modules en haute fréquence micro-ondes en M Hertz, voir en G Hertz .Pour les compteurs placés dans les habitations ces hautes fréquences seront fortement radiatives et néfastes pour ces habitants.

### **L'aspect confidentialité des données personnelles.**

ErDF a envoyé un courrier en date du 29 février 2016 à tous les maires de France via l'AMF. Un paragraphe est particulièrement intéressant , il dit ceci :Pour votre commune, les données issues des compteurs constituent un véritable atout et vous permettront par exemple de disposer d'indicateurs de qualité pour contribuer à l'élaboration des documents stratégiques, tels que les Plans Climat air Energie Territoriales ou encore certains documents d'urbanisme. En clair votre maire disposera de vos données de consommation électrique et pourra les utiliser, il pourra par exemple vous suggérer de faire des travaux d'isolation en analysant votre consommation électrique, et demain vous imposer de faire ces travaux, même si vous en avez pas les moyens.

Il s'agit bien d'un compteur intrusif, aux multiples capacités de collectes qui permettra une analyse fine de votre consommation et permettra de fait de vous vendre tout un panel d'abonnements différenciés, mais pas forcément à l'avantage du consommateur.

### **Aspect sanitaire :**

Le CRIIREM a rédigé une lettre ouverte le 25 février 2016 à destination de L'ADEM, de l'ANSES, ErDF, un représentant des fabricants, deux associations impliquées et le CRIIREM. Cette lettre demande :

- 1/ de définir un protocole et une campagne de mesure.
- 2/ de choisir un organisme indépendant pour réaliser les mesures selon un protocole défini.
- 3/ Synthétiser les résultats afin de décider de leur publication.
- 4/ Saisir la Commission de Sécurité des Consommateurs pour qu'elle donne un avis.

Cette lettre ouverte est envoyée à Ségolène Royal, aux députés Laurence Abeille et Michel Rivasi.